

## **CAOUENNEC-LANVEZEAC – ROUTE DE PRAT – CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS ACQUISITION FONCIERE**

DELIBERATION BCA 2024 M07 53  
Bureau du Conseil d'Administration du 9 juillet 2024

Membres délibérants présents :

Mme ROUTIER Gaëlle, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Chantal NACIRI  
Mr Jean-Claude DAUPHIN, Mr Paul LE BIHAN

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à Jean-Claude DAUPHIN

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général  
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation*

*Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau*

*Vu les avis favorables des CEI des 06/11/2023 et 14/05/2024 pour la validation du plan de financement, la poursuite du projet et le lancement des travaux,*

*Vu l'avis favorable du CEI du 10/06/2024*

### **CONTEXTE**

Dans le cadre du Marché à Bons de Commandes, Terres d'Armor Habitat envisage l'acquisition, pour la construction de trois pavillons sur la Route de Prat de CAOUENNEC-LANVEZEAC, de la parcelle cadastrée Section B n°1488 d'une contenance de 872 m<sup>2</sup>.

### **PROBLEMATIQUE**

Cette parcelle viabilisée est cédée par la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 42 000 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC, de la parcelle sise sur la Route de Prat et cadastrée Section B n°1488 d'une contenance de 872 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

**Le Bureau**  
**Après en avoir délibéré**

- \* Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de CAOUE, parcelle sise sur la Route de Prat et cadastrée Section B n°1488 d'une contenance de 872 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,
- \* Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- \* Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

---

**Vote à l'unanimité**

La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

